

CHAPITRE 3

**Tiers-lieux et action
publique : renouvellement,
récupération ou
institutionnalisation ?**

Introduction

Christine Liefoghe,
Maîtresse de conférences en géographie à l'Université de Lille
au laboratoire TVES

« Tout ce qui est compris est compris à la manière de celui qui comprend¹⁶⁷. » Telle pourrait être la maxime scolastique applicable à la notion de tiers-lieu après lecture des quatre articles de ce chapitre, comme d'ailleurs de l'ensemble de ce premier volume des Cahiers de recherche de l'Observatoire des tiers-lieux. Chaque discipline, voire chaque chercheur, analyse les tiers-lieux à l'aune des outils conceptuels et théoriques qui lui sont propres. Quoi de plus classique. Dès lors, construire un concept de tiers-lieu, qui pourrait satisfaire l'ensemble des champs analytiques, semble une tâche vouée à l'échec. Une approche pluridisciplinaire voire transdisciplinaire n'est pas non plus chose aisée, tant la spécialisation théorique au sein de chaque discipline maintient le chercheur dans le sillon de ses habitudes de pensée. Cette difficulté est accrue quand une notion devient nomade, circule de discipline en discipline et se charge au passage d'apports conceptuels ou théoriques multiples.

« Quel étrange cheminement que la notion de tiers-lieu¹⁶⁸ », souligne le politiste Romain Pasquier pour introduire, dans cette troisième partie de ce #1 des Cahiers de recherche, une analyse de « l'irruption » de la notion de tiers-lieu dans l'agenda des politiques publiques en France. En fait d'irruption, c'est plutôt un lent cheminement voire un détournement de sens, depuis l'analyse du « changement social » aux États-Unis dans les décennies 1970-1990, jusqu'à la « mise en politique publique des tiers-lieux » en France à partir de 2018-2019. Des travaux antérieurs à ce virage institutionnel, souvent menés par des géographes, économistes ou gestionnaires, ont montré comment les outils numériques, à partir des années 2000, ont favorisé l'émergence puis la diffusion spatiale de nouveaux types d'espaces de travail, inclassables dans les nomenclatures d'activités internationales et

167. Thomas d'Aquin, *Somme théologique* (1a, q. 75, a. 5), écrit au XIII^e siècle. Version originale : *Quidquid recipitur ad modum recipientis recipitur*. Traduction littérale : « Tout ce qui est reçu est reçu à la manière de celui qui reçoit. » Autrement dit, chaque chose est comprise au prisme des connaissances et des représentations de celui qui reçoit un message, une information.

168. Les expressions entre guillemets sont issues des quatre textes regroupés dans cette partie.

regroupés – par leurs promoteurs – sous la dénomination de tiers-lieux (Krauss et Tremblay, 2019; Liefoghe, 2018; Liefoghe *et al.*, 2024; Nadou *et al.*, 2023). Espaces de *coworking*, *fabLabs*, *makerspaces*, *hackerspaces*, *living Labs* ne sont pas que des lieux de travail numérique (services, fabrication numérique, expérimentations), ni une version revisitée des pépinières d'entreprises, incubateurs d'innovation ou *Ideas Labs*, même s'il est tentant pour certains spécialistes du management de l'innovation de qualifier ces dispositifs non de tiers-lieux mais d'*open Labs* (ANRT/PBS, 2016). Depuis plus d'une décennie, les chercheurs des disciplines centrées sur le développement économique et/ou territorial cherchent ainsi à comprendre : 1) les points communs et différences entre ces nouveaux dispositifs collaboratifs et ouverts ; 2) la diversité des rôles et attentes de leurs usagers ; 3) les réponses non-institutionnelles qu'ils apportent (lieux et usagers) aux problématiques de précarité des emplois et d'inégalités croissantes entre territoires, à l'ère de la mondialisation néo-libérale. Ces travaux visent donc à redéfinir les tiers-lieux à l'aune des transformations économiques et technologiques du XXI^e siècle.

À quoi servent les tiers-lieux? Telle est ainsi la question qui se profile derrière celle de leur définition et de leur fonctionnement. Autrement dit, pourquoi des sociologues des années 1990 ont-ils forgé cette notion et pourquoi des acteurs privés du début du XXI^e siècle l'ont-ils recyclée à des fins économiques voire territoriales? En effet, il est d'usage dans pratiquement chaque article académique et même chaque site web portant sur les tiers-lieux depuis près de quinze ans d'en référer au travail séminal du sociologue américain Ray Oldenburg publié à la fin des années 1980. Comme le souligne Romain Pasquier, l'intérêt pour ce que Ray Oldenburg va nommer tiers-lieu s'inscrit dans un contexte de changement social lié aux transformations économiques et urbaines. Les sociologues américains s'inquiètent alors de la disparition progressive des lieux traditionnels de sociabilité informelle : le capital social des individus en est réduit et la démocratie est à terme menacée par la disparition des espaces et des lieux de sociabilité informelle. La sociologie américaine de la fin du XX^e siècle attribue aux tiers-lieux la « capacité de lutter contre l'individualisation des sociétés post-industrielles et le déclin de la citoyenneté ». L'approche est éminemment politique sans pour autant faire l'objet de politiques publiques. L'intention de Ray Oldenburg, comme de l'urbaniste Jane Jacobs à la même époque, est de dénoncer la disparition des quartiers traditionnels (mixité sociale et fonctionnelle des centres et faubourgs) au profit des banlieues monofonctionnelles plébiscitées par les promoteurs immobiliers. Selon ces sociologues américains, dans les grandes villes américaines, la disjonction fonctionnelle entre résidentielles (1^{er} lieu pour Oldenburg) et zones d'activités ou centres d'affaires (2nd lieu pour Oldenburg) obligent les Américains à des navettes motorisées ; si bien que les 3^e lieux de sociabilité informelle (cafés, bars, centres communautaires, instituts de beauté, magasins et autres lieux de rencontre) disparaissent peu à peu au risque d'affaiblir la démocratie.

Ce bref détour par les origines américaines de la notion de tiers-lieu et son usage revisité à des fins économiques, technologiques voire territoriales dès la décennie 2010 en France permet de mieux percevoir la spécificité des approches ici présentées, respectivement par Fabrice Raffin, Pauline Juvenez, Salomé Cousinie et Romain Pasquier : la « culture du faire » dans les tiers-lieux culturels, le « faire tiers-lieu » dans le secteur médico-social, les tiers-lieux vus au prisme du travail social, et les tiers-lieux comme outils de l'action publique. L'analyse des tiers-lieux s'enrichit ainsi des regards de l'anthropologie historique, de la sociologie des associations, de la science politique et de la sociologie de l'action publique, ou d'une sociologie inductive et comparative inspirée de la *Grounded Theory* (Guillemette, 2006). Néanmoins, si la sociologie est ici l'approche dominante, le devenir de la démocratie n'est pas directement au cœur des discussions. La question prioritaire est celle de l'institutionnalisation des tiers-lieux et ce que ce processus induit tant dans le fonctionnement des tiers-lieux que dans la transformation, par ricochet, des dispositifs publics et parapublics traditionnels.

Revendiquant une approche d'anthropologie historique enrichie d'une fréquentation de divers lieux de culture intermédiaires en Europe depuis les années 1990, Fabrice Raffin propose de « repenser les controverses autour de l'institutionnalisation des tiers-lieux » au filtre d'un détour historique par les pratiques culturelles dans les friches artistiques. Cette démarche analytique est justifiée par la filiation entre les friches culturelles contestataires des années 1980-1990 et les tiers-lieux culturels, institutionnalisés dès les années 2010. Entre ces deux stades, le changement de dénomination recouvre non seulement deux générations de porteurs de projets, mais aussi une trajectoire de légitimation de projets culturels alternatifs, puis d'institutionnalisation grâce à des « passeurs » maîtrisant à la fois les codes du monde de l'art et de la politique. Entre ces deux stades, le processus de labellisation des friches artistiques en « Nouveaux territoires de l'art » (NTA) décrit par Fabrice Raffin fait écho à la labellisation en cours de certains tiers-lieux en « fabriques de territoires » et autres « manufactures de proximité », au-delà du champ culturel. Une lecture comparée avec nos propres analyses – centrées sur les tiers-lieux à vocation économique et technologique – montrerait un cheminement similaire ainsi que le rôle majeur de porteurs de projet devenant des ponts relationnels entre projets hybrides alternatifs et sphère politico-administrative (Liefoghe, 2019 ; Liefoghe, 2023).

Les articles de Pauline Juvenez et Salomé Cousinie s'intéressent aux tiers-lieux inclusifs ou solidaires créés au service de personnes vulnérables par des associations ou organismes du secteur associatif et/ou médico-social. Même si leur démarche est antinomique – analyse croisée de la littérature portant sur les tiers-lieux, le monde associatif et le travail social pour Salomé Cousinie, exploration qualitative de quatre cas d'étude dans le secteur médico-social pour Pauline Juvenez – ces auteurs interrogent la façon dont des structures *a priori* étrangères au monde des tiers-lieux s'approprient ce concept voire opérationnalisent celui de « faire tiers-lieu ». Ici,

L'institutionnalisation des tiers-lieux n'est pas le résultat d'une évolution de longue durée, comme pour les friches culturelles, mais le point de départ d'une transformation d'organismes dits « classiques » en tiers-lieux. Mis en concurrence pour obtenir des financements publics qui se raréfient, les acteurs des milieux associatifs ou du médico-social créent des structures identifiées comme tiers-lieux inclusifs ou solidaires, soit pour correspondre aux nouvelles attentes de l'action publique (professionnalisation des travailleurs sociaux, financement sur projet, évaluation), soit pour trouver d'autres manières de faire sans les subventions précédemment allouées. Salomé Cousinie montre comment la transformation de l'action publique, au nom du *New Public management*, oblige à réinventer les relations entre l'État, le marché et les citoyens malgré le postulat que les associations et tiers-lieux peuvent assurer un rôle de contre-pouvoir, de fonction de « tiers » entre l'État et le marché. Le débat proposé dans l'article expose ainsi l'ambivalence du processus d'institutionnalisation des tiers-lieux qui, d'une part, prône la mise en marché du secteur associatif et médico-social dans le respect des règles du management et, d'autre part, fait de l'expérimentation, par définition incertaine, un « nouveau mot d'ordre de l'action publique ». De son côté, Pauline Juvenez parle des tiers-lieux inclusifs sous l'angle de dispositifs d'innovation sociale créés en réponse aux besoins de bien-être communautaire, d'inclusion sociale et d'autonomisation des usagers. Pour les organisations de l'accompagnement social, « faire tiers-lieu » permet d'enrichir la proposition de services en alliant pratiques innovantes et approches traditionnelles : ce modèle hybride permet d'allier les exigences de la gestion d'activités diversifiées, l'entraide entre usagers et l'ouverture à d'autres personnes que les publics spécifiques initialement visés.

Pour conclure, l'action publique en faveur des tiers-lieux relève-t-elle du renouvellement des politiques, de la récupération ou d'un processus d'institutionnalisation? Romain Pasquier s'attache à montrer, en spécialiste de science politique, comment l'instrumentalisation politique des tiers-lieux est une nouvelle séquence de la territorialisation de l'action publique pour contrer les logiques de spécialisation et les fractures socio-économiques et territoriales. Inversement, cette « passion française » de la mise en politique publique de la dynamique des tiers-lieux (récupération) permet un renouvellement des logiques de gouvernance, plus horizontale et participative, au sein des institutions publiques. Cette dynamique de standardisation pourrait néanmoins réduire le potentiel de changement social dont sont porteurs les tiers-lieux d'initiative communautaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANRT/PBS (2016). *Le Livre blanc des Open Labs. Quelles pratiques? Quels changements en France?*, ANRT-FutuRIS/PSB newPIC, mars.
- Guillemette, F. (2006). « L'approche de la Grounded Theory : pour innover? », *Recherches qualitatives*, 26(1), p. 32-50.
- Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dir.) (2019). *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Liefooghe, C. (2018). « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, 20(1), p. 33-61.
- Liefooghe, C. (2019). « Créer des tiers-lieux en ville petite et moyenne : imaginaires collectifs et fabrique des politiques publiques », dans Krauss, G. et Tremblay, D.-G. (dir.), p. 93-113.
- Liefooghe, C. (2023). « Tiers-lieux et développement territorial : des initiatives locales à la co-construction d'une politique nationale », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 693-713.
- Liefooghe, C., Baudelle, G., Le Gall, S. & Marinos, C. (2024). « How coworking spaces have spread beyond larger metro areas : a spatial diffusion analysis in France », dans Tremblay, D.-G. & Krauss, G., *The Coworking (R)evolution. Working and Living in New Territories*, London, Edward Elgar Publishing, p. 42-58.
- Nadou, F., Baudelle, G. & Demazière, C. (2023). « Les tiers-lieux et le développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, numéro spécial.